

BARÈME DES HONORAIRES

SERVICE TRANSACTION :

VENTE	HONORAIRES TTC (% , FORFAITS, TRANCHES)	A LA CHARGE DE
21 000€ à 100 000€	8.00%	VENDEUR
101 000€ à 250 000€	7.00%	VENDEUR
251 000€ à 350 000€	6.00%	VENDEUR
Au-delà de 351 000€	5.00%	VENDEUR
→ MAISON, APPARTEMENT, TERRAIN, GARAGE, LOCAL COMMERCIAL		
En cas de délégation de mandat, les honoraires appliqués seront ceux du détenteur du mandat initial . Cas exceptionnel : Les honoraires Charges Acquéreurs seront appliqués à la demande du notaire ou juge.		
AVIS DE VALEUR OFFERT		

SERVICE LOCATION :

LOCATION	HONORAIRES TTC(% , FORFAITS, TRANCHES)	A LA CHARGE DE
Locaux d'habitation nus ou meublés (soumis à la loi du 6 juillet 1989, art. 5)		
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Entremise et négociation ➤ Visite, constitution du dossier, rédaction du bail ➤ Etat des lieux 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ 6.00% TTC du loyer annuel H.C ↳ Dont 3€/m² (Loi Alur) 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Bailleur
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Visite, constitution du dossier, rédaction du bail ➤ Etat des lieux 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ 4.50% TTC du loyer annuel H.C ↳ Dont 3€/m² (Loi Alur) 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Locataire
Ne pouvant pas excéder 10 € TTC / m ² en zone tendue et 8 € TTC / m ² pour le reste du territoire		
Locaux commerciaux/professionnels		
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Etats des lieux ➤ Rédaction du bail 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ dont 3€/m² (Loi Alur) ➤ Acte notarial 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Bailleur/Locataire ➤ Locataire